

HDF FORMATION S'ENGAGE À RESPECTER LES 10 POINTS DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DU CPF

Télécharger la charte originale : <https://bit.ly/3nw0QFG>

1 – HDF FORMATION est titulaire de la certification Qualiopi étant la condition préalable à la promotion et la vente de prestations éligibles au CPF, à compter du 1er janvier 2022

2 – Dans le cadre d'une formation certifiante, HDF FORMATION garantit :

- ▶ Qu'elle dispose de l'accord écrit du propriétaire de la certification professionnelle visée
- ▶ Qu'elle met tout en œuvre pour que l'apprenant ayant suivi une formation certifiante au sein de son organisation soit en mesure de passer sa certification

3 – HDF FORMATION présente son offre avec loyauté, quel que soit le support de communication (site web, mailing, démarchage téléphonique, affichage, etc.), en m'interdisant d'attirer ou d'induire en erreur le consommateur par :

- ▶ La mise en évidence d'une prétendue gratuité de tout ou partie de la prestation
- ▶ La mise en évidence de cadeaux à la clientèle (ex : ordinateur, tablette, etc.)
- ▶ Le non-respect des règles d'utilisation de la marque, de la charte ou du logo MonCompteFormation, en particulier par une exploitation sans rapport avec une offre clairement identifiée et effectivement éligible au CPF.
- ▶ L'usurpation de toute représentation des pouvoirs publics (Marianne, logo ministériel, etc.) ou tout autre signe ou symbole institutionnel dans le seul but de faire naître une ambiguïté sur mon identité réelle.

4 – HDF FORMATION maîtrise le recours à la sous-traitance dont elle est la garante quel qu'en soit son objet et en particulier :

- ▶ HDF FORMATION s'interdit, et interdit à tous ses partenaires, toute pratique agressive ou trompeuse de démarchage commercial.
- ▶ HDF FORMATION interdit à ses sous-traitants d'avoir eux-mêmes recours à la sous-traitance

5 – HDF FORMATION fournit au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son Compte personnel de formation et elle s'interdit, en particulier, d'usurper les identifiants d'un tiers pour utiliser son compte.

6 – HDF FORMATION informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation et des éventuels frais additionnels.

7 – HDF FORMATION facilite la recherche sur MonCompteFormation en ne dupliquant pas les actions similaires de son catalogue dans le seul but d'optimiser son positionnement dans le moteur de recherche dont la Caisse des dépôts et consignations assure la neutralité.

8 – HDF FORMATION prévoit des modalités d'évaluation en amont de la formation pour adapter le cas échéant la prestation aux besoins de la personne.

9 – Dans le cadre d'une action de formation en tout ou partie à distance, HDF FORMATION garantit :

- ▶ Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours.
- ▶ Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne.
- ▶ Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation.

10 – HDF FORMATION propose à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige.

Télécharger la charte originale : <https://bit.ly/3nwQQFG>

Nissim BERROS
PDG HDF FORMATION